Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-13_2026DEL-DE

# Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

**PRESENTS :** M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

**ABSENTS EXCUSES** : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP) et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

**ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme LAUGE Martine (CAPBP) – a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre et M. MORA Pascal (CAPBP) a donné pouvoir à M. MORLAS Claude.

**Secrétaire de séance** : M. POURTAU Xavier.

---

## Délibération n° 13-2026 – Création des commissions de travail et désignations de leurs membres

*Rapporteur : Michel BERNOS*

Monsieur le Président expose que par transposition de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Elles sont composées exclusivement d'élus désignés en son sein par l'organe délibérant.

Il ajoute que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'organe délibérant.

Les commissions sont convoquées par le Président du Syndicat, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Au cours de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Monsieur le Président propose de créer six commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- **Commission Administration générale et finances ;**
- **Commission Suivi de la Concession de service public ;**
- **Commission Travaux ;**
- **Commission Ressource en eau, Plan d'Action Territorial (PAT) et Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) ;**

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-13_2026DEL-DE

- **Commission Patrimoine ;**
- **Commission Relations avec les collectivités, coopérations internationales et la Gestion foncière.**

Les thématiques étudiées par les différentes commissions sont les suivantes :

**Commission 1 - Administration générale et finances** examine les questions liées à l'administration générale et aux finances. Elle s'assure d'une vision globale et stratégique aux plans comptable, financier et budgétaire, dans le respect des exigences de bonne administration du Syndicat :

- Administration générale ;
- Finances : élaboration annuelle de la politique et de l'orientation budgétaire, détermination des budgets de fonctionnement et d'investissement, suivi de l'exécution budgétaire, rétrospectives et prospectives financières, contractualisation d'emprunts, en lien avec les commissions concernées, préparation du compte financier unique de l'exercice budgétaire précédent, pour présentation au Comité Syndical ;
- Ressources humaines.

**Commission 2 – Suivi de la Concession de service public** assure le suivi du contrôle du concessionnaire exercé par le Syndicat :

- Revues régulières du contrat de concession ;
- Audits financiers de la Concession que le SMEP pourrait réaliser ;
- Réunions de suivi du déroulement de la Concession et de respect des clauses contractuelles.

**Commission 3 – Travaux** participe :

- A la définition du programme de travaux annuel et pluriannuel du SMEP ;
- Au suivi des opérations programmées ;
- Au suivi des procédures de commande publique correspondantes.

**Commission 4 – Relations avec les collectivités, coopérations internationales et la gestion foncière** est chargée de :

- Rencontrer régulièrement les communes et les EPCI à fiscalité propre du périmètre du SMEP ;
- Veiller à bien coordonner les interventions et projets du SMEP avec les gestionnaires de voirie et les autres concessionnaires ;
- Rencontrer les partenaires technico-financiers du Syndicat ;
- Participer au suivi du PAT et de la procédure de ZSCE ;
- Poursuivre la politique d'acquisition foncière autour du champ captant ;
- Mettre en place ou régulariser les servitudes de passage en tréfonds de canalisation d'eau potable.

**Commission 5 – Patrimoine** a en charge le suivi du patrimoine du Syndicat. Ils participent tout particulièrement :

- Au suivi du patrimoine du SMEP et des biens de retour confiés au Concessionnaire ;
- Au choix des opérations de renouvellement des réseaux, ou de réhabilitation/sécurisation des ouvrages ;
- Aux visites contradictoires des ouvrages concédés ;
- Au suivi et à la mise à jour du Plan Pluriannuel de Renouvellement de la Concession ;
- A la caractérisation de l'état des biens en fin de contrat de Concession ;
- Au suivi du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux, et plus spécifiquement de la partie consacrée aux ouvrages de production, de stockage et de distribution du SMEP.

**Commission 6 - Ressource en eau, Plan d'Action Territorial (PAT) et Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)** gère toutes les thématiques liées à la protection et au suivi de la qualité de la nappe alluviale captée, à la qualité de l'eau produite et distribuée (définition des Aires d'Alimentation de Captages, définition et révision des périmètres de protection, analyses ARS, analyses d'autosurveillance du Concessionnaire, réseau de suivi du PAT, …) :

- Veille au bon avancement et à la bonne exécution des actions des Plan d'Actions Territorial (PAT) Gave de Pau ;
- Protection et/ou préservation de la nappe alluviale du Gave de Pau exploitée par le SMEP ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-13_2026DEL-DE

- Suivi de la procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) à mener sur le champ captant du SMEP ;
- Gestion du champ captant ;
- Suivi du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

Il appartient à l'organe délibérant de décider du nombre de délégués siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

L'Assemblée, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** la création des six commissions énumérées ci-avant ;

**FIXE** le nombre de membres de chaque commission à sept ;

**DÉCIDE** que la désignation des membres au sein de chaque commission de travail sera portée à l'ordre du jour du prochain Comité syndical afin que chaque délégué puisse se positionner.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 34 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 36

Vote – Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU